



SOC – SAT ANDALUCIA

01 / Junio / 2015

C/ Jorge Guillén, 1, bajo, 04006, Almería.

Tel. 34-950170038

Email: socialmeria@yahoo.es

Une solution juste et urgente pour le conflit à BIOSOL

A/A Supermarchés, Sociétés de Commercialisation et Organes de Certification Bio:

En tant qu'acheteur de fruits et légumes de l'entreprise BioSol Portocarrero d'Almería, nous venons vous informer de l'existence d'un grave conflit du travail. En juillet 2014 l'entreprise licencie cinq employées marocaines fixes de la section syndicale du SOC, dont la déléguée syndicale. Biosol s'estimait lésée par l'apparition des femmes au cours d'un film de la chaîne de télévision ARTE sur la production bio industrielle.

L'entreprise se débarrassait ainsi de la plupart des employées fixes, en détruisant l'organisation syndicale. Une situation qui s'avère encore plus grave si on considère que Biosol participe dans le module volontaire GRASP de GlobalGap sur les bonnes pratiques sociales et qu'elle se fait certifier par différents labels bio -quelques uns dans le cadre de l'association LOA- qui garantissent des bonnes conditions du travail et des droits syndicaux pour les travailleurs/euses.

Par la médiation des organes de certification Bio Suisse (Suisse) et Ecovalia (Andalousie), Biosol a accepté de mener des négociations avec le SOC entre octobre et décembre 2014, sans toutefois aboutir à un accord. Le médiateur désigné par BioSuisse a fait la proposition de remplacer les licenciements par des sanctions réglementaires plus légères, ce qui a été accepté par le syndicat, mais rejeté par l'entreprise. Biosol a proposé d'augmenter les indemnités, réembaucher à la délégué si les autres employées acceptaient leurs licenciements, et même des emplois précaires dans d'autres entreprises. Les travailleuses ne veulent pas d'argent mais elles exigent de retourner à leurs postes de travail, dont elles se sont fait expulser de façon injuste.

Les cinq femmes licenciées sont sans travail depuis presque une année et elles sont marginalisées et refoulées tant au sein de Biosol que dans d'autres entreprises de la région. La section syndicale du SOC à Biosol ne peut plus fonctionner à cause du virement de la délégué et de la peur créée parmi les affiliées du Soc et d'autres employées.

Face à ce sérieux conflit, l'Association BioSuisse a décidé en mars 2015, en cohérence avec ses critères de certification sociale et bio, d'interdire à Biosol d'utiliser le label «Bourgeon» pendant deux ans. Néanmoins, l'entreprise vend toujours ses produits à travers d'autres voies commerciales, qui sont censées garantir aux consommateurs le respect de conditions sociales justes.

Par rapport à la mauvaise image créée par le documentaire d'Arte, le SOC a écrit à cette chaîne en dénonçant les manipulations faites dans le montage et les traductions, et a proposé d'agir de concert avec Biosol à fin d'éclaircir les malentendus dans les pays acheteurs, ce qui n'a pas été accepté par l'entreprise. En tout cas, il va de soit qu'aucune mauvaise pratique des journalistes peut justifier la violation des droit fondamentaux protégés par des Conventions de l'OIT et des Accords internationaux de Droits de l'Homme. Cette situation porte atteinte contre l'image du secteur bio en général. Un secteur qui ne devrait pas tolérer de mauvaises pratiques contre la liberté d'expression et l'organisation syndicale des travailleurs.

Dans l'intérêt de l'agriculture biologique, défendue également par les travailleurs, et des principes et critères sociaux qui s'imposent, nous estimons nécessaire une réaction immédiate des Supermarchés et des Organes de Certification Bio de toute l'Europe pour aboutir à une solution de ce conflit, en accomplissant la recommandation du médiateur visant à réembaucher les cinq employées marocaines.

Almería, le 1^o Juin 2015

Laura Góngora Pérez - Federico Daniel Pacheco
SOC-SAT ANDALUCIA